

# GSEM ATHLETISME

## REGLEMENT INTERIEUR Saison 2010-2011

Le présent règlement complète le règlement intérieur du Club GSEM.

Son acceptation préalable est obligatoire pour adhérer à la section.

Il pourra être modifié à tout moment en cas de nécessité par le Bureau de la section. Chaque membre signataire d'un règlement intérieur en sera alors informé et il lui sera proposé à la signature les modifications apportées.

### Article 1<sup>er</sup>.

La section est affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme.

Pour chaque adhérent l'affiliation est obligatoire (Licence loisir ou compétition).

### Article 2.

Chaque adhérent doit s'acquitter d'une cotisation dont le montant est fixé chaque année par le Bureau. Elle devra être renouvelée avant le 30 septembre impérativement.

La saison d'athlétisme débute en septembre et se termine en juin sur le stade.

#### TARIFS DES COTISATION SAISON 2010-2011

- **COMPETITION : 140 €**
- **LOISIR : 90 €**
- **PASSAGER : 40 € (concerne le Cavigal Nice Triathlon)**

### Article 3.

Chaque adhérent a l'obligation de fournir à la section un certificat médical datant de moins de trois mois lors de son inscription (ou sa réinscription) et portant la mention « **apte à la pratique de la course à pieds en compétition** ».

### Article 4.

Les entraîneurs bénévoles sont exonérés de la Licence Fédérale (prise en charge par la section), mais restent redevables de leurs cotisations annuelles.

### Article 5.

Les entraînements ont lieu les Mardi, Jeudi et Vendredi au Stade Vauban de 18H30 à 20h.

# **GSEM ATHLETISME**

## **Article 6.**

Avant une inscription définitive le Club prévoit deux séances d'essai gratuites pour tout nouvel adhérent.

## **Article 7.**

Une tenue vestimentaire adéquate à la pratique de l'athlétisme est de rigueur. L'achat d'un maillot aux couleurs du Club se fera à la première inscription. **L'athlète s'engage à porter la tenue pendant les courses et en cas de podium.** Les tenues sont l'image du Club et ne devront en aucun cas être modifiées, détériorées ou vendues sous peine de sanction. Le Club se réserve le droit d'utiliser les images de ses adhérents en matière de communication.

## **Article 8.**

L'engagement aux courses est à la charge et sous la responsabilité des adhérents. Pour les adhérents à partir de la licence loisir, certaines courses désignées en début de saison donneront lieu à une participation financière du Club. Ce remboursement sera effectué aux conditions suivantes :

- L'inscription individuelle avec la mention « **GSEM** » comme Club d'appartenance
- La participation effective de l'athlète à la course avec la tenue du Club.
- Communiquer au Bureau sa participation à la course et son classement

## **Article 9.**

Le renouvellement du Bureau a lieu lors de l'Assemblée Générale de la section entre le 15 mai et le 15 juin chaque année.



Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepte tous les termes et engagements,

Nice, le

Nom

Prénom

Signature

# GSEM ATHLETISME

## TARIFS DES COTISATION SAISON 2010-2011

- COMPETITION : 140 €
- LOISIR : 90 €
- PASSAGER : 40 € (concerne le Cavigal Nice Triathlon)

### LICENCE ATHLE COMPETITION :

Entraînements pour préparer des courses en **championnats, cross et piste qualificatifs** - Running performance

### LICENCE ATHLE LOISIR :

Entraînements visant à faire débuter, reprendre, progresser des coureurs préparant des courses (ne permet pas de participer aux championnats, cross et piste qualificatifs).

\$\$\$\$

### CATEGORIES D'AGE 2010

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Vétérans	VE	1970 et avant
Seniors	SE	1971 à 1987
Espoirs	ES	1988 à 1990
Juniors	JU	1991 et 1992
Cadets	CA	1993 à 1994

### DETAILS DES CATEGORIES VETERANS HOMMES ET FEMMES

CODE	ANNEE DE NAISSANCE
V1	1970 -1961
V2	1960 - 1951
V3	1950 - 1941
V4	1940 et avant

\$\$\$\$

### REPARTITION DU PRIX DE LA COTISATION

COTISATION	TARIF	GSEM Omnisport	FFA	GSEM ATHLE
Compétition	140 €	15 €	83 €	42 €
Loisir	90 €	15 €	19 €	56 €
Passager	40 €	7 €		33 €